

VILLE DE
BULLE

L'encouragement précoce à Bulle : état de situation

« Investir dans l'encouragement précoce, c'est prévenir la pauvreté. »

Table des matières

Résumé	2
1. Introduction.....	3
2. Pour une politique communale d’encouragement précoce.....	5
3. Encouragement précoce à Bulle: définition	6
4. Contexte fédéral et cantonal	8
5. Contexte social, démographique et politique bullois	11
6. Acteurs et offres	14
Activités d’éveil.....	14
Formation, conseils et soutien aux parents	18
Compétences linguistiques et intégration.....	21
Structures d’accueil et d’éducation de la petite enfance.....	22
Aménagement des lieux de vie, quartier	24
Offre de soins de santé durant la petite enfance.....	27
Coordination, information, évaluation.....	29
Autres	31
7. Conclusion	32

Résumé

En donnant le mandat au chef du Service de la jeunesse de la ville de Bulle d'élaborer un état des lieux en matière d'encouragement précoce, les autorités bulloises participent à un mouvement général en Suisse. La Confédération, les cantons et de nombreuses communes helvétiques ont accordé, au cours des dix dernières années, une importance grandissante aux plus jeunes d'entre nous. De nombreuses études démontrent que les investissements publics dans le domaine de l'encouragement précoce sont rentables à plusieurs niveaux.

Ce rapport, qui constitue la première pierre dans l'édification d'une politique communale de la petite enfance, met tout d'abord en lumière les avantages qu'une commune peut retirer d'une véritable politique d'encouragement précoce. Ensuite, il propose d'en préciser les contours pour la ville de Bulle : qu'entend-on par encouragement précoce ? La mise sur pied d'une telle politique est un exercice transversal au croisement de différents domaines que sont le social, l'éducation, la santé, l'intégration, le sport et l'aménagement du territoire.

Le rapport décrit ensuite le contexte dans lequel évolue la commune de Bulle à ce sujet. En effet, la Confédération et le canton sont garants du cadre légal et politique général et ils mettent certains moyens à disposition pour aider les communes développer leurs propres actions. Aux échelons fédéral et cantonal, on observe que la responsabilité de l'encouragement précoce incombe à plusieurs instances, bureaux et autres offices qui poursuivent tous des objectifs variés. Toutefois, on dénote actuellement une volonté généralisée de doter l'encouragement précoce de lignes directrices et d'objectifs propres. Ainsi, un effort de coordination est nécessaire à tous les échelons politiques.

A Bulle également, différents dicastères et services mettent en place des actions pour les 0-6 ans. De plus, il faut compter avec de très nombreuses offres privées et associatives. Si l'offre est riche, les différents acteurs de la petite enfance travaillent encore beaucoup de leur côté. Aucune instance n'est chargée de développer une stratégie cohérente pour la ville, de construire des ponts entre les acteurs. Le travail en réseau permettrait pourtant de mieux et plus rapidement orienter les enfants à besoins particuliers vers la structure adaptée. Il permettrait la concertation des acteurs sur des cas particuliers, un meilleur transfert d'informations entre les professionnel-le-s, entre le préscolaire et l'école, les crèches et les AES.

Nous notons que l'Etat soutient également de nombreuses prestations dans les communes. De l'Education familiale, à la Croix Rouge en passant par Livr'Echange, ces associations bénéficient d'un soutien de l'Etat pour leurs prestations locales et régionales. Ces institutions, si elles sont soutenues par la commune de Bulle, ont des budgets dont la part de toutes les subventions communales reste très inférieure à celle de l'Etat.

Unique en son genre à Bulle, le Bonheur des Touptis connaît une grosse fréquentation qui souligne l'importance de disposer dans une commune d'un lieu où les parents peuvent échanger, apprendre le français, chercher du soutien et les enfants se rencontrer, apprivoiser la diversité et se socialiser : le tout gratuitement ou à bas coûts. Les participant-e-s à l'Observatoire jeunesse d'octobre 2018 ont considéré ce type de lieux de rencontres comme utiles au soutien à la parentalité, à la socialisation des enfants, à l'intégration, la santé et l'encouragement des familles.

1. Introduction

Les premières années de vie ont une importance cruciale dans le parcours des enfants et des jeunes : bon nombre de compétences et de savoirs peuvent être acquis à ce moment. Il s'agit de pas rater le contour ! Des enfants qui ont grandi dans un environnement bienveillant, favorisant l'apprentissage de la vie en société, permettant le développement de la personnalité, des capacités cognitives et émotionnelles ont de meilleures chances de réussir leur vie sociale, affective et leur scolarité.

Ces dernières années, les communes suisses prennent de plus en plus conscience des enjeux liés à l'encouragement de la petite enfance et bon nombre d'entre elles, dont certaines de taille comparable à Bulle, ont élaboré des stratégies et des concepts en la matière. L'association suisse des communes a d'ailleurs publié, conjointement avec l'OFAS, un document listant de manière non exhaustive de multiples exemples de communes suisses ayant déjà adopté un concept en matière d'encouragement précoce.¹ Avec le mandat qui a été donné au chef du Service de la jeunesse de la ville d'élaborer un état des lieux en la matière, le Conseil communal de Bulle participe à un mouvement général en Suisse.

Ce rapport, qui constitue la première pierre dans l'édification d'une politique communale de la petite enfance poursuit les objectifs suivants :

- Mettre en avant les avantages d'une politique d'encouragement précoce globale et cohérente
- Proposer une définition de l'encouragement précoce pour la ville de Bulle
- Clarifier le cadre de référence dans lequel doit s'insérer la future politique bulloise
- Inventorier les offres existantes et les acteurs de la petite enfance à Bulle
- Identifier les principaux atouts et les points faibles du dispositif

L'état des lieux repose sur de nombreux entretiens téléphoniques avec les divers partenaires, il reprend la synthèse de l'observatoire jeunesse ayant eu lieu en octobre 2018 et dont certains ateliers concernaient la petite enfance et sur diverses listes préexistantes. De nombreuses recherches internet sur les sites des partenaires ont été menées. En tant que domaine transversal touchant tant à la santé, à l'éducation, à l'intégration, au sport, à la culture ainsi qu'au social, la politique d'encouragement précoce concerne de nombreux acteurs bullois. Ainsi, ce rapport a été relu et corrigé par la déléguée communale à l'intégration, Sophie Cattin, le coordinateur des sports, Philippe Fragnière, le chef de service des écoles, Patric Davet, le délégué à la culture, Pierre Troillet, le chef du service social de la Gruyère, André Sallin et la responsable pédagogique des AES, Fabienne Bapst. Ces personnes, qui ont largement contribué à l'amélioration du contenu de ce rapport, sont ici remerciées.

¹ Il s'agit, pour donner quelques exemples, de Spiez, 12'000 hab. (BE), Muri 13'000 hab. (BE), Neuhausen 10'000 hab. (SH), Pratteln 16'000 hb. (BL), Root 5000 hab. (LU), Berthoud 16'000 hab. (BE), Granges 17'000 hab. (SO). Stern, S., Schwab Cammarano, S., INFRAS, en collaboration avec Aeberhard, S., Sidler, C., agence Faktor Journalisten. (2018). *Encouragement précoce : Guide à l'attention des petites et moyennes communes*. Berne : Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

VILLE DE
BULLE

Enfin, il est nécessaire de mentionner que cet état des lieux se limite aux offres situées sur la commune de Bulle. Les autres structures et offres gruériennes n'ont pas pu être répertoriées. Si la politique de la petite enfance devait devenir régionale, il faudrait étendre cet état de lieux aux autres communes de la Gruyère.

2. Pour une politique communale d'encouragement précoce

La mise en place d'une politique publique répond à un besoin et les collectivités doivent en retirer un avantage. Dans ce sens, il est pertinent de rappeler quels sont les arguments qui fondent la politique de l'encouragement précoce. Ce chapitre reprend l'argumentaire synthétique développé dans le Guide « Encouragement précoce. Guide à l'intention des petites et moyennes communes ».²

1. **L'encouragement précoce réduit les différences de développement** constatées en début de scolarisation. L'encouragement précoce augmente les chances des enfants de réussir leur scolarité, réduit les écarts liés aux conditions de départ entre enfants et améliore donc l'égalité des chances.
2. **L'encouragement précoce soutient les parents dans leurs tâches éducatives.** Un encouragement précoce global ne bénéficie pas aux seuls enfants. Il aide aussi les parents et augmente leur capacité d'action et leurs compétences en matière d'éducation, ce qui influe favorablement sur le développement de l'enfant.
3. **Investir dans l'encouragement précoce, c'est prévenir la pauvreté.** L'encouragement précoce réduit le risque des enfants de familles défavorisées de se retrouver à leur tour au chômage ou dépendants de l'aide sociale une fois adultes. Il aide donc à éviter que la pauvreté ne se transmette d'une génération à l'autre.
4. **L'encouragement précoce est efficient.** La petite enfance est cruciale pour le développement social et cognitif de l'enfant. Un encouragement précoce de qualité n'est pas seulement particulièrement efficace, surtout pour les enfants de familles défavorisées, mais aussi très efficient, et nettement plus économique que les mesures de soutien et d'encouragement qui interviennent plus tard dans le parcours de l'enfant.
5. **Les investissements dans l'encouragement précoce sont rentables.** L'encouragement précoce rend les communes plus attrayantes et se révèle payant du point de vue financier: non seulement il améliore la cohésion sociale, mais il contribue aussi à réduire les futures dépenses de l'action sociale, de la santé et de l'instruction publique. En outre, le développement des offres dans ce domaine permet d'augmenter le taux d'activité des mères, et donc les recettes fiscales, tout en réduisant le risque de dépendance de l'aide sociale.

² Stern, S., Schwab Cammarano, S., INFRAS, en collaboration avec Aeberhard, S., Sidler, C., agence Faktor Journalisten. (2018). *Encouragement précoce : Guide à l'attention des petites et moyennes communes* (p. 5-7). Berne : Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

3. Encouragement précoce à Bulle: définition³

L'encouragement précoce est une politique transversale et multisectorielle qui se situe à la croisée des politiques sociales, de santé publique, d'éducation et d'aménagement du territoire. Le public cible de cette politique sont les parents ainsi que les enfants de zéro à six ans. Elle comprend un large champ de prestations que l'on peut diviser ainsi :

- **Les activités d'éveil** comprennent toutes les offres grâce auxquelles les enfants peuvent développer des nouvelles compétences, se confronter à la diversité, être en relation avec d'autres enfants. Il s'agit de jeu, de musique, de lecture, de sport, de dessin, de découverte en nature, etc. Ces offres sportives, culturelles, de loisirs, ou artistiques, de par leurs horaires limités, ne sont pas prioritairement à considérer comme des structures de conciliation travail-famille mais comme des lieux de découvertes et de socialisation pour l'enfant.
- **La formation, le conseil et le soutien aux parents** englobent toutes les offres destinées à soutenir les parents dans leur rôle éducatif. L'encouragement précoce se passe en priorité à la maison, dans la famille : il s'agit donc d'aider les parents à améliorer leur capacité d'action et la qualité de leur éducation.
- **Le renforcement des compétences linguistiques** se destine aux enfants allophones et/ou à leurs parents. « La recherche a démontré que, pour être efficace, l'encouragement précoce des compétences linguistiques doit intervenir le plus tôt possible (dès 1 an et demi) ». Si les structures d'accueil et d'éducation et les activités d'éveil contribuent également à l'amélioration des compétences linguistiques, certaines activités sont spécialement conçues pour l'apprentissage de la langue.
- **Les structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance** comprennent les crèches, les familles de jour et les accueils extrascolaires. Ces structures jouent un rôle important dans le développement de capacités motrices, cognitives, et de compétences linguistiques et sociales. « Cet effet se manifeste particulièrement chez les enfants défavorisés. »⁴
- **Les espaces de vie adaptés aux besoins des jeunes enfants** sont de première importance pour les enfants en bas âge. Ils ont besoin de bouger dans des espaces sécurisés, sécurisants. Les possibilités de mouvement se restreignent dans les petites et moyennes villes. Des études internationales mettent en évidence le fait que le niveau d'activité physique pour cette catégorie d'âge a baissé. Ceci se répercute notamment sur les habitudes motrices au niveau de l'équilibre, de l'agilité, etc.⁵ Il

³ La définition ci-dessous est inspirée par la politique cantonale « je participe ! » ainsi que par le guide « Encouragement précoce. Guide à l'attention des petites et moyennes communes ».

⁴ Encouragement précoce, op. cit., p.11.

⁵ Archimi, A., Plancherel, F., Vuitel, C. (2017). *Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021* (p. 10). Fribourg : Direction de la santé et des affaires sociales DSAS.

revient aux autorités communales de penser à l'espace non-bâti, aux espaces verts et aux places de rencontre et de jeux ainsi qu'au domaine de la sécurité routière.

- **Les offres de santé durant la petite enfance** sont également constitutives d'une politique d'encouragement précoce globale qui « commence par un bon suivi médical depuis la grossesse jusqu'à la fin de la petite enfance, en passant par la naissance. Les mères doivent bénéficier d'un suivi gynécologique périnatal et d'un suivi ambulatoire par une sage-femme durant la grossesse et la période postnatale. Les pédiatres et les consultations parents-enfants prennent ensuite le relais pour assurer suivi médical et conseils aux enfants et à leurs parents. Ils jouent aussi un rôle essentiel pour la détection et l'intervention précoces en aiguillant les parents en situation à risque et les enfants ayant besoin d'un soutien vers les offres spécialisées existantes. »⁶
- **La coordination** comprend la conceptualisation, la planification et la mise en place d'une politique de la petite enfance au plan communal avec l'ensemble des actrice-s concernés. « Il est essentiel qu'une ou plusieurs personnes aient le temps et les compétences de garantir la mise en œuvre concrète de la politique voulue par la commune [...] L'organe de coordination est responsable de rassembler les acteurs, de renforcer les échanges et la cohérence des actions, d'établir des passerelles entre les offres, d'impulser des projets, d'organiser des formations, de recenser et diffuser les offres. Cette personne ou cet organe assure le relais entre enfants, parents et autorités communales. »⁷

⁶ Encouragement précoce. Guide à l'attention des petites et moyennes communes, *op. cit.*, p.10.

⁷ Berset, C., Pernet, P., (2018). Devenir une commune «Je participe!». Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021 Fribourg : Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ).

4. Contexte fédéral et cantonal

Différents textes de lois fondent le socle de la future politique bulloise de la petite enfance. Tout d'abord, la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, engage la Suisse, ses cantons et ses communes à promouvoir le développement des enfants, à garantir leur droit de participer à la société à laquelle ils appartiennent et à protéger ceux qui sont menacés dans leur développement. Le droit suisse reprend les principes énoncés dans la Convention dans sa Constitution ou son Code civil.

De plus, certains textes de loi au niveau fédéral ont leur importance concernant la petite enfance. Il s'agit notamment de :

- **La Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse** attribue à l'OFAS la mission de **coordonner** la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et de conduire la rédaction du rapport quinquennal à l'intention du comité des droits de l'enfant de l'ONU.
- **La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants** instaure un programme d'impulsion dans ce domaine. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, ce programme a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010, une seconde fois en automne 2014 et une troisième fois en automne 2018.
- **La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration** (LEI) et l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) règlent le financement des Plans d'intégration cantonaux qui soutiennent de nombreuses mesures d'encouragement précoce.
- **L'Ordonnance sur le placement d'enfants** soumet le placement d'enfants hors du foyer familial à autorisation et à surveillance.
- **La Loi fédérale sur l'encouragement à la culture** mentionne qu'un accès facilité à la culture pour tous **doit** être le but de l'encouragement de la culture par la Confédération.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est l'organisme fédéral spécialisé dans la mise en œuvre de la politique de l'enfance et de la jeunesse ; il traite des thèmes de la protection, de l'encouragement, de la participation des enfants et des jeunes ainsi que des droits de l'enfant. L'OFAS est chargé d'organiser et gérer le programme d'encouragement à la création de places d'accueil pour les enfants.⁸

⁸ Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2016). Fiche d'information : Politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Berne : Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Dans le domaine de l'encouragement précoce, le Secrétariat d'Etat aux migrations et la Commission Fédérale des Migrations (CFM) sont également impliqués puisqu'ils ont soutenu, dès 2009, de nombreux projets-modèles d'intégration dans le domaine préscolaire. L'encouragement précoce est l'un des huit domaines définis dans les programmes d'intégration cantonaux (PIC).⁹ De plus, dans le cadre de la restructuration de domaine de l'asile, la Confédération et les cantons se sont accordés sur l'objectif que « 80% des enfants relevant du domaine de l'asile qui arrivent en Suisse entre zéro et quatre ans soient en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile (niveau A1 au minimum) dès le début de leur scolarité obligatoire.»¹⁰

En Suisse, fédéralisme oblige, la politique de l'enfance et de la jeunesse est caractérisée par la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes : la compétence en incombe avant tout aux deux derniers niveaux, le premier ne jouant qu'un rôle subsidiaire, c'est-à-dire de soutien. La politique de l'enfance et de la jeunesse est en outre étroitement liée aux activités d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs privés. »¹¹

Cela dit, dans le domaine de l'encouragement précoce, le Conseil national a adopté, au printemps 2019, un postulat déposé par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national chargeant le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie visant à développer et à renforcer l'encouragement précoce des enfants en Suisse. Comme première mesure, le Conseil fédéral veut procéder à un état des lieux, qui clarifiera la notion d'encouragement précoce et définira les responsabilités et les besoins dans ce domaine.¹² Cette décision représente un changement de paradigme puisque l'encouragement précoce, en dehors du soutien à la création de places de crèches, était traditionnellement une compétence partagée entre canton et commune.

Une politique cohérente en faveur de l'encouragement précoce est également élaborée à l'échelon intercantonal. Les Conférences des directeur-trice-s cantonaux des affaires sociales (CDAS), de l'instruction publique (CDIP) et de la santé (CDS) « reconnaissent l'importance de l'encouragement précoce et développent une conception commune de l'encouragement précoce. Entre 2017 et 2020, les conférences impliquées (CDAS, CDIP et CDS) mettent sur pied un organe intercantonal d'échanges (OIE) pour l'encouragement précoce. Il servira d'organe de coordination et de contact vis-à-vis des cantons et d'autres acteurs externes. »¹³

Dans le canton de Fribourg, selon la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse de 2006, les communes sont responsables de développer une politique de l'enfance et de la jeunesse. Elles

⁹ Site de la Confédération. Consulté le 11.07.19.

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/themen/fruehfoerderung.html>

¹⁰ L'Agenda Intégration en bref. Avril 2018. Berne. Récupéré de :

<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/agenda/faktenblatt-integrationsagenda-f.pdf>

¹¹ Office fédéral des assurances sociales OFAS, *Politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse*. Op.cit.

¹² Postulat du 12 avril 2019 sur la stratégie visant à renforcer l'encouragement précoce (19.3417). Récupéré de

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193417>

¹³ CDAS, la CDIP, CDS (2017). *Ensemble en faveur de l'encouragement précoce. Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS*. Adopté par les membres de la CDAS le 11 mai 2017.

peuvent, notamment sous la forme d'associations de communes, mettre en place une telle politique coordonnée sur le plan régional.¹⁴ L'Etat de Fribourg tient donc, comme la Confédération, un rôle subsidiaire. Depuis 2015, il a déjà impulsé la création de réseaux dans les districts en rassemblant les acteurs concernés par cette thématique afin de développer des pistes de réflexion et d'action.

Les moyens financiers investis par l'Etat dans le domaine de l'encouragement précoce se répartissent dans différents services que sont le SEJ, l'IMR, le SSP et le SASoc. A travers différents programmes (« Je participe ! », Programme d'intégration cantonal, « Je mange bien, je bouge bien »), l'Etat soutient les associations et les communes dans leurs projets d'encouragement précoce. Actuellement, l'Etat de Fribourg « veut entamer des réflexions à propos de l'élaboration d'un concept cantonal d'encouragement précoce. »¹⁵ Dans ce but, il organise la 4^{ème} journée cantonale « Je participe! » autour du thème des droits de l'enfant dans la petite enfance. Aussi, une plateforme « Petite enfance », qui réunit les services déjà mentionnés ainsi que le SEnOF, le DOA, l'association Education familiale et l'Université de Fribourg a été mise sur pied. Cette plateforme sera étendue à d'autres acteurs tels que la Ville de Fribourg.¹⁶

Les principales bases légales cantonales permettant le développement d'une politique d'encouragement précoce sont les suivantes :

- **La loi sur l'enfance et la jeunesse** a, entre autres, pour buts de promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes dans le respect de l'égalité des chances. Elle énonce les principes du dispositif de protection de l'enfant. Elle engage les communes à développer une politique de l'enfance et de la jeunesse. Les politiques d'accueil extrafamilial, d'encouragement des enfants et de participation sont désignées par la LEJ comme des compétences prioritairement communales. Le Plan d'action « Je participe ! » ainsi que la subvention enfance-jeunesse sont issues de la LEJ.
- Par la **loi cantonale sur la santé**, l'Etat encourage les mesures d'encadrement parental et infantile visant à permettre à chaque enfant de naître et de se développer dans les meilleures conditions de santé possible. Il définit l'organisation de la promotion de la santé et de la prévention dans les structures d'accueil extrafamilial et les écoles enfantines, primaires.¹⁷ Le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention trouve un ancrage dans cette loi.
- **La loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme** a pour but de favoriser l'intégration économique, sociale, culturelle et politique des migrants. Par cette loi, les communes doivent participer activement à la mise en

¹⁴ Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse (REJ, art. 19).

¹⁵ Berset, C., Pernet, P., (2018). *Plan d'action « Je participe ! » 2018-2021* (p.14). Fribourg : Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ).

¹⁶ DSJ, DSAS. (2017). *Promotion de l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme : Programme d'intégration cantonal pour les années 2018 à 2021* (p. 37). Fribourg.

¹⁷ Loi cantonale du 01 janvier 2001 sur la santé.

œuvre de la politique d'intégration et de prévention du racisme sur le plan local. Dans ce cadre, des mesures d'encouragement précoce visant l'intégration des jeunes enfants peuvent être soutenues.

- **La loi sur l'aide sociale** qui contraint l'Etat et les communes à favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes dans le besoin. Cette loi englobe la notion de prévention qui comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle et matérielle.
- **La loi scolaire** fixe l'âge d'entrée à l'école obligatoire à 4 ans, ce qui fait de l'école un des acteurs principaux dans le domaine de la petite enfance. Elle institue entre autres le bureau inter-directions « Santé à l'école » qui coordonne les activités de promotion de la santé et de prévention dans les écoles. Elle fixe également le dispositif de soutien pour les élèves qui ont des besoins particuliers (cours de langue, appui pédagogique, programmes individualisés).
- **La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour** garantit l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Elle assure des prestations de qualité qui sont financièrement accessibles pour tous. Elle astreint les communes à faire l'évaluation des besoins en la matière. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire.
- **La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions** a pour but « de préserver l'espace non construit en vue d'assurer les surfaces nécessaires [...] au maintien du milieu naturel et du paysage, aux loisirs, de façon à garantir la pérennité de cet espace pour les générations futures » ; elle a également pour objectif « de contribuer à la mise en place d'un milieu construit de qualité en vue de satisfaire les besoins de ses utilisateurs ». Bien entendu, les jeunes enfants font partie des jeunes utilisateurs.

5. Contexte social, démographique et politique bullois

« Bulle apprend à connaître des relations plus globalisées et moins intimes entre ses habitants ainsi que les inconvénients d'une urbanité naissante. Les relations citoyennes évoluent, car elles doivent désormais intégrer les dimensions de la mixité et de la multiculturalité. La hausse importante de la population migrante suisse et étrangère ces dernières années est très certainement un facteur important, qui a modifié la perception qu'ont les habitants de leur propre ville. Cette croissance démographique, diversifiée, constante, mais qui a tendance à s'accélérer ces dernières années, est à la fois un indicateur qui marque la forte attractivité de la cité, et un enjeu central pour les autorités politiques bulloises en termes d'aménagement du territoire, de mobilité et d'infrastructures. »¹⁸

¹⁸ Cesa, B. (2016). *Bilan de législature 2011-2016*. Bulle : La ville Bulle.

Cet extrait du bilan de législature 2011-2016 est pertinent aussi pour les conditions de vie dans lesquelles grandissent les enfants et les jeunes, en particulier les tout petits. Alors que les villages peuvent jouir d'un tissu social et communautaire assez fort pour limiter une grande partie des difficultés liées aux conditions de vie des parents, l'environnement urbain ne dispose pas de réseaux informels aussi solides. Or, il est important pour tous les enfants, mais surtout pour les enfants vivant dans les conditions de vie plus difficiles de pouvoir bénéficier d'autres modèles inspirants, de rencontrer d'autres enfants qu'ils peuvent imiter, d'avoir d'autres alternatives d'éducation.

En regardant de plus près les données chiffrées, nous pouvons constater que la Ville de Bulle comptait en juin 2019, plus de 23'434 habitants.

- Plus de 8% de la population bulloise a entre 0 et 6 ans. Cela représente 1892 personnes.
- Parmi ces enfants, 940 sont de nationalité autre que suisse, ce qui représente environ 50% de cette population.¹⁹
- Durant l'année scolaire 2018-2019, 90 élèves de 1H ont suivi des cours FLS (français langue seconde). Cela représente plus d'un enfant de 1H sur trois.²⁰
- A Bulle, environ 14% de la population étrangère des 0-6 ans n'est pas née en Suisse.²¹ Si l'on admet que cette proportion s'applique aux 1H, on peut en déduire plus des deux tiers des étrangers nés en Suisse de parents allophones ont suivi des cours FLS.
- Environ 70 enfants bullois entre 0 et 6 ans vivent dans des familles qui bénéficient de l'aide sociale.²² Dans le canton de Fribourg, plus d'un quart des bénéficiaires de l'aide sociale ont entre 0 et 14 ans.²³ Pour eux, comme pour les enfants dont les familles connaissent un équilibre financier fragile, l'accès aux loisirs, aux offres d'éducation non formelle et au réseau d'acteurs est plus difficile.
- Nous notons également qu'en date du 20 août 2019, 41 Bullois de 0 à 6 ans bénéficient de mesures de protection mises en œuvre par le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse sur mandat de la Justice de Paix.²⁴

L'encouragement précoce touchant surtout le domaine de la santé, du social, de l'éducation et des espaces de vie, les dicastères suivants sont les plus concernés:

- Le Dicastère de la jeunesse, de l'intégration et des transports dirigé par Madame Marie-Marie-France Roth Pasquier. En particulier le Service de la jeunesse et la déléguée à l'intégration sont concernés.
- Le Dicastère santé et affaires sociales, mené par Mme Chantal Pythoud, chapeaute, entre autres, les aspects liés à la promotion de la santé, la gestion et la coordination des crèches.

¹⁹ Contrôle des habitants de la Ville de Bulle. (2019, juillet). Echange mail.

²⁰ Service d'intégration de la Ville de Bulle. (2019, juillet). Echange mail.

²¹ Contrôle des habitants de la Ville de Bulle. (2019, juillet). Echange mail.

²² Service social régional. (2019, juillet). Echange mail.

²³ Office fédéral de la statistique OFS. (2017). *Aide sociale économique*. Récupéré de <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html>

OFS. (2018). *Aide sociale*. Récupéré de <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale.html>

²⁴ Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg SEJ. (2019, septembre). Echange mail.

- Le Dicastère de l'enseignement et de la formation dirigé par M. David Seydoux. Le Service des écoles est particulièrement concerné puisqu'il s'occupe de la scolarité des 4-6 ans et de l'organisation de l'accueil extrascolaire.
- Le Dicastère des sports et des aménagements, sous l'égide de Mme Johana Gapany, est en charge de la promotion du mouvement ainsi que de l'entretien et du développement d'espaces publics adaptés aux besoins des plus jeunes d'entre nous.

La Ville de Bulle dispose également de différents organes stratégiques qui ont, de près ou de loin, à faire avec la petite enfance. Voici les plus concernés :

- La Commission jeunesse et famille est la principale entité concernée. Elle développe des actions de tout type en faveur des enfants, des jeunes et des familles de la commune. Elle est notamment à l'origine de l'Observatoire 2018 durant lequel le thème de la petite enfance a été traité et pour lequel de nombreuses propositions ont été faites.
- La Commission des transports scolaires
- La Commission des sports
- La Commission des constructions scolaires
- Le Conseil des parents
- La Commission Bulle sympa réfléchit, elle aussi, au développement de conditions de vie agréables pour tous les Bullois-es.

6. Acteurs et offres

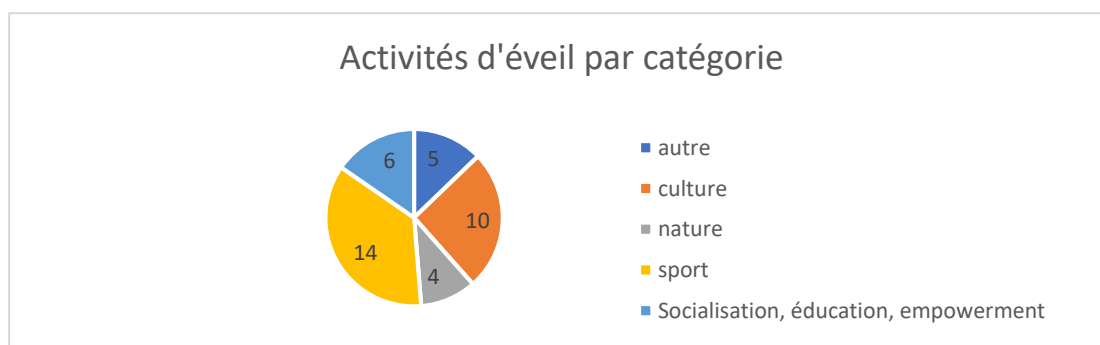
Ce chapitre recense uniquement l'offre à disposition sur le territoire bullois. Chaque ligne des tableaux correspond à une prestation, c'est pourquoi les institutions qui proposent différentes offres apparaissent à plusieurs reprises dans les tableaux. Dans les tableaux ci-dessous, l'âge a été bloqué à 6 ans conformément à la définition ci-dessus, bien que certaines prestations s'adressent réellement à des plus âgés. Ces tableaux schématisent une réalité parfois complexe : certaines mesures peuvent correspondre à plusieurs catégories et poursuivre plusieurs objectifs à la fois. Malgré tout, pour des raisons de lisibilité, une mesure ou une activité n'est répertoriée, en principe, qu'une seule fois dans les tableaux.

Activités d'éveil

Sont répertoriées dans cette catégorie toutes les structures qui ont pour buts premiers la socialisation, l'empowerment, la découverte, qui ne permettent pas la conciliation vie familiale-vie professionnelle et qui sont ouvertes, en principe, jusqu'à 4 heures consécutives. Bien qu'il s'y passe de nombreuses activités d'éveil, les structures d'accueil qui ont pour but principal la conciliation vie familiale-vie professionnelle et qui sont ouvertes au moins 20 heures par semaine sont répertoriées plus bas sous « Structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance ».

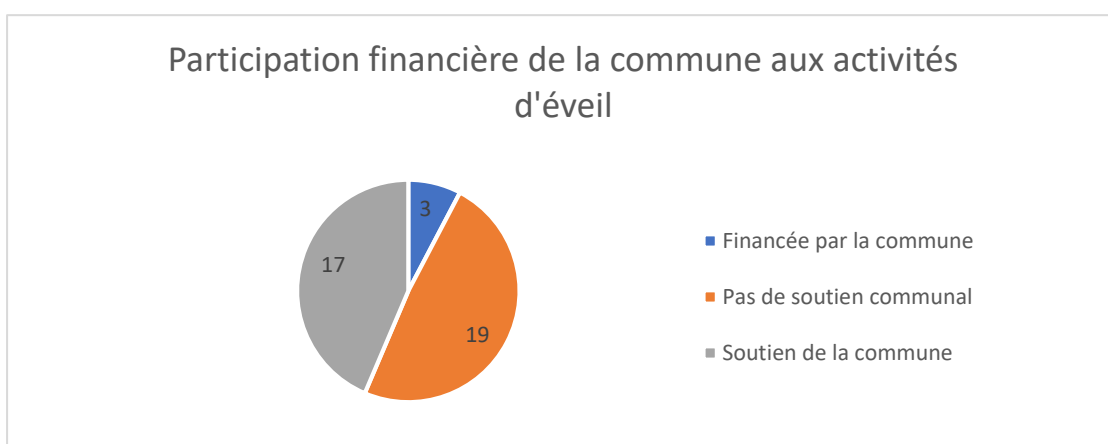
Les activités pour les jeunes enfants sont nombreuses à Bulle. Parmi les 39 offres répertoriées sur le territoire bullois nous relevons que dix clubs sportifs proposent 14 cours et autres initiations pour les moins de 6 ans. Les offres culturelles sont mises sur pied par des écoles privées ou publiques de musique, le Musée Gruérien et la bibliothèque ainsi que le Théâtre la Malice. Les activités éducatives, de socialisation et d'empowerment sont organisées par le Bonheur des Touptis, l'école Montessori et les écoles maternelles.

Nous relevons que les participant-e-s de l'observatoire de la jeunesse 2018 ont recommandé « le développement de structures d'encouragement précoce de type « Maison Verte », ludothèque, maisons de rencontre, etc. »²⁵

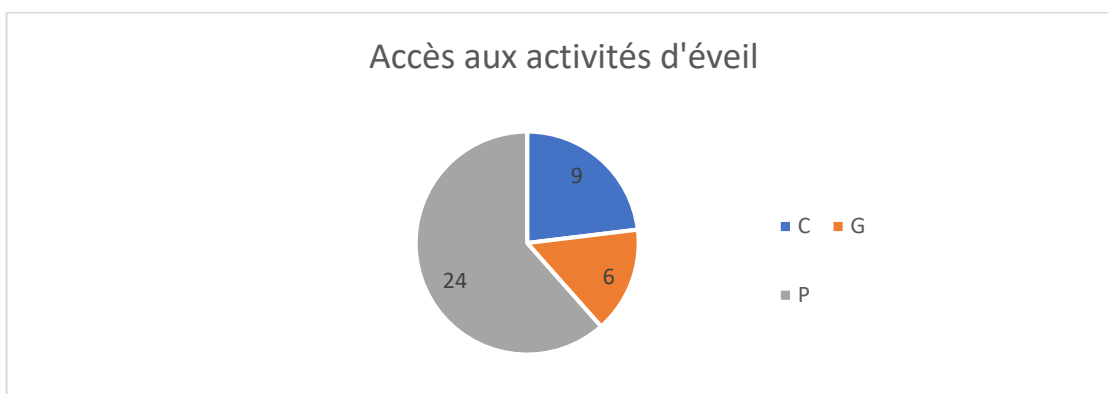


²⁵ Service de la jeunesse de la Ville de Bulle. (2019, janvier). Observatoire de la jeunesse, 06.10.2018. Synthèse, p. 8.

La majorité des activités d'éveil sur sol bullois est financée sur une base privée et/ou repose sur le bénévolat. Toutefois, la commune soutient financièrement, à hauteur variable, près de la moitié de l'ensemble des offres répertoriées. Les 3 activités d'éveil financées par la commune, en dehors des nombreuses activités proposées à l'école, sont ponctuelles ou ont lieu une à deux fois par mois (SJB, Musée gruérien). Près de la moitié des activités d'éveil sont soutenues par la commune.



Nous pouvons également constater que la majorité des activités d'éveil sont payantes (P). Environ un quart sont partiellement financées à travers les cotisations annuelles demandées aux membres des associations (C). Les activités gratuites bénéficient toutes au minimum d'un soutien communal (G).



Si on écarte les activités mises sur pied par la paroisse et la commune, nous constatons que le Bonheur des Touptits est la seule association ne demandant ni cotisation, ni engagement financier autre de la part des parents. Dans le paysage bullois d'activités d'éveil, il faut relever que le Bonheur des Touptits se distingue également de par les horaires d'accès puisqu'elle est la seule organisation qui conjugue la gratuité et une ouverture hebdomadaire allant au-delà des 10 heures. De plus, elle présente la particularité d'être ouverte à toutes et tous sans que les parents aient besoin de s'inscrire à l'avance. Seul lieu de rencontre parents-enfants de la région, il accueille en moyenne 32 personnes par ouverture. Pour l'instant la structure bénéficie d'un soutien communal annuel s'élevant à CHF 10'000.-. Le canton n'intervient que de manière subsidiaire en faveur de cette structure, même s'il a, par le passé, accordé des montants allant de CHF 3000.- à CHF 10'000.-. La LoRo soutient également le Bonheur de Touptits à hauteur de CHF 20'000.-. Si les activités d'éveil proposées sont nombreuses à Bulle, on peut observer qu'à peine un tiers de ces activités s'adresse aussi aux moins de 3 ans.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	Coût	Financement communal
Le Bonheur des Touptits	Lieu d'accueil, de détente, de socialisation et de loisirs Enfant-Parent 0-5 ans.	0-5	LU, MA, VE matin, JE après-midi, 1 SA matin par mois	G	Soutien de la commune
Le bonheur des Touptits	La journée des familles gruériennes	0-5	1 fois par année	G	Soutien de la commune
Musée gruérien	« Né pour lire ». Sensibilisation au monde de l'écrit et aux histoires.	0-4	1 JE /mois	G	Financée par la commune
Musée gruérien	« Histoires du mercredi ». Des contes à écouter	Dès 4	Les ME des vacances scolaires	G	Financée par la commune
SJB	Événements publics	0-6	Activités ponctuelles	G	Financée par la commune
Ludothèque	Emprunt de jeux	0-6	ME, VE - AP JE, SA - MA	P	Soutien de la commune
Théâtre La Malice	Saison culturelle parents-enfants: théâtre, marionnettes, cirque, danse, musique...	4à6	Programme selon spectacles	P	Soutien de la commune
Les Bounè Rodzo	Ateliers en forêt	3à6	MA, VE - AP	P	Pas de soutien communal
Ecole Musique club	Eveil musical	3,5à 6	1 fois par semaine	P	Pas de soutien communal
Ecole Musique club	Jardin musical parents-enfants	3,5à 7	1 fois par semaine	P	Pas de soutien communal
Conservatoire	Eveil musical (pédagogie Orff)	4à6	1 fois par semaine	P	Pas de soutien communal

Conservatoire	Eveil musical (méthode E. Willems)	3à6	2 fois par semaine	P	Pas de soutien communal
Conservatoire	Rythmique	3à6	1 fois par semaine	P	Pas de soutien communal
Bussardmusicademy	Eveil musical. Leçons collectives hebdomadaires de 45 minutes	3à6	1 fois par semaine	P	Pas de soutien communal
Bussardmusicademy	Eveil musical parents-enfants. Leçons collectives hebdomadaires de 45 minutes	3à7	2 fois par semaine	P	Pas de soutien communal
Bulles de nature	Ateliers en forêt. Pédagogie par la nature	2à5	Ttes les 3 semaines le SA matin	P	Pas de soutien communal
Bulles de nature	Ateliers en forêt. Pédagogie par la nature	5à6	2 fois par mois	P	Pas de soutien communal
Yoga family	Cours de yoga	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Baby bloom	Gym Ballon Forme pré- et postnatale	0-6	Sur 6 semaines ou hebdomadairement	P	Pas de soutien communal
Studio danse Bulle	Cours de Zumba	4à6	JE 17h30 - 18h15	P	Pas de soutien communal
ZaPlanète	Ateliers création – bricolage	5à6		P	Pas de soutien communal
Bulle basket	Entraînement de basketball	6	SA matin	C	Soutien de la commune
Groupe Scouts bullois	Activités scout, branche des "castors"	4à6	1 fois par mois	C	Pas de soutien communal
Club de patinage de la Gruyère	Ecole de patinage	4à6	ME après-midi	C	Soutien de la commune
Education physique féminine La Tour	Gym parents-enfants	2.5à4	JE soir	C	Soutien de la commune
Education physique féminine La Tour	Gym enfantine	4à6	VE soir	C	Soutien de la commune
FSG Bulle	« Infantines »	4à5	ME après-midi	C	Soutien de la commune
FSG Bulle	Gym parents-enfants	3à6	JE soir deux entraînements	C	Soutien de la commune
FC Bulle	Football enfantin	5à6	Une fois par semaine	C	Soutien de la commune
FC La Tour-Le Pâquier	Football enfantin	5à6	Une fois par semaine	C	Soutien de la commune
Sporting Bulle natation	Ecole de natation	4à6	Une fois par semaine	P	Soutien de la commune

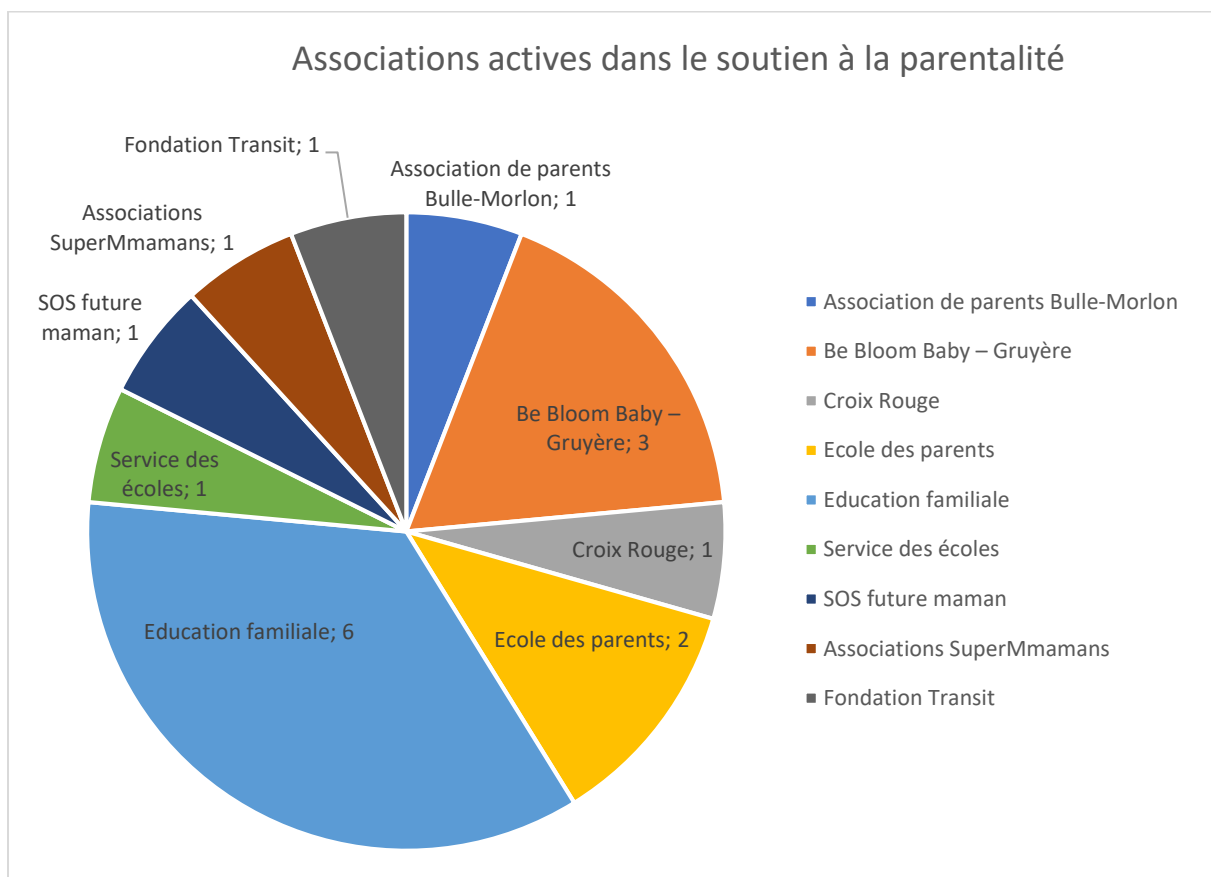
Sporting Bulle natation	Cours d'été pour enfant	4à6	Sur demande	P	Soutien de la commune
Club de karaté Bulle	Cours de karaté "poussins"	5à6	1 fois par semaine	P	Soutien de la commune
Laniac escalade	Cours parents-enfants	5à6	sur demande	P	Soutien de la commune
Tennis Club Bulle	Cours de tennis "bambino"	5à6	1 fois par semaine	P	Soutien de la commune
Ecole Montessori	Offre préscolaire selon la pédagogie Montessori	3à4	Au choix pour la partie préscolaire (minimum 2 demi jours)	P	Pas de soutien communal
Les Zoubilous	Ecole maternelle	2à4	Du LU au VE09h-11h et 13h30-15h30	P	Pas de soutien communal
Au Fil des Saisons	Ecole maternelle	2à4	Un demi jour ou deux demis jours	P	Pas de soutien communal
Unité pastorale N-D Compassion	Eveil à la foi	0-6	(Programme en ligne)	G	Pas de soutien communal

Formation, conseils et soutien aux parents

Sont répertoriées dans cette catégorie toutes les structures qui ont pour buts premiers la formation, le conseil et le soutien à la parentalité. Certaines prestations parents-enfants comme celles proposées par le Bonheur des Touptis, auraient également leur place dans cette catégorie tant l'aspect formatif pour les parents y est soutenu. Il en va de même pour les services de puériculture rendus par la Croix Rouge qui ont été classés dans les offres de soins durant la petite enfance. Les participant-e-s de l'observatoire de la jeunesse organisé en octobre 2018 ont d'ailleurs proposé, pour soutenir la parentalité, « la création d'espaces d'échanges entre parents et le développement d'espaces de vie enfantine (EVE) comme il en existe dans d'autres cantons (Genève par exemple) ou d'autres pays. »²⁶

Parmi les acteurs les plus actifs en matière de conseils, de soutien et de formation à la parentalité, on peut citer l'Education familiale dont les prestations sont gratuites ou peu coûteuses. Permanence éducative, cafés-parents, accompagnement personnalisé à domicile, permanence téléphonique, ateliers thématiques sont les prestations principales proposées par cette association soutenue par l'Etat de Fribourg, la LoRo et, entre autres, la ville de Bulle.

²⁶ Idem, p. 8.



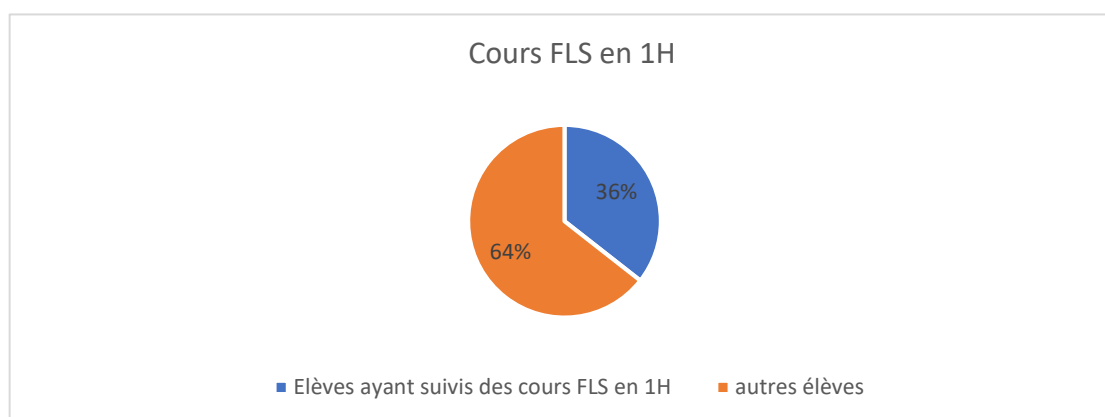
Nous relevons également les ateliers et conférences de l'Ecole des parents ainsi que les offres payantes de Bloom baby Gruyère qui soutiennent les parents dans l'éducation de leurs enfants. SOS future maman est également un acteur important dans l'accompagnement des (futurs) jeunes mamans tout comme l'association Supermamans qui permet à des « mamans cadeaux » de donner du temps et des attentions à des jeunes mamans qui en ressentent le besoin.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	C o û t	Financement communal
Ecole des parents	Programme varié de cours, activités et conférences	0-6	Selon programme ou sur demande ateliers thématiques	P	Pas de soutien communal
Service des écoles	Information et conseil pour les primo-arrivants	0-6	—	G	Financée par la commune

Ecole des parents	Activité ponctuelle parent-enfant (entre 2-6 ans) ou activité ponctuelle pour les enfants (8-12 ans) / Tarif selon activité	0-6	Activités selon programme	P	Pas de soutien communal
Education familiale	Café-parents à la Condémine, à Gruyère Centre, au Bonheur des toutptis	0-6	Mensuels	G	Soutien de la commune
Education familiale	Ateliers, cours, cycles de rencontres, café-parents, permanences éducatives, conférences, groupe de discussion etc.	0-6	Selon programme ou sur demande ateliers thématiques (sexualité des jeunes enfants)	P	Soutien de la commune
Education familiale	Accompagnement individuel de familles, à domicile socialisation	0-6	Sur demande des parents ou mandat du SEJ	G	Soutien de la commune
Education familiale	Permanence téléphonique et mail	0-6	—	G	Soutien de la commune
Education familiale	Permanence éducative dans les salles d'attente des pédiatres (Dr. Osinga, Genoud et Gachet, Gorgé)	0-6	1 fois par mois	G	Soutien de la commune
Education familiale	Ateliers EcolePlus / soirées de parents à l'école	0-6	Sur demande	G	Soutien de la commune
Fondation Transit	AEMO : soutien éducatif à domicile	0-6	Sur demande	G	Pas de soutien communal
Croix Rouge	Ateliers échanges « petit enfance » co-animés par des puéricultrices et des intervenant-e-s de différents domaines (psychomotricien-ne-s, logopédiste-s, pédagogue-s, etc.)	0-4	1 fois par mois	G	Soutien de la commune
Be Bloom Baby – Gruyère	Gym Ballon Forme Prénatale	0	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Be Bloom Baby – Gruyère	Différents ateliers parents-enfants ou destinés aux parents	0-2	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Be Bloom Baby – Gruyère	Cours « porter son bébé »	0	Sur demande	P	Pas de soutien communal
SOS future maman	Aide morale, matérielle ainsi qu'une orientation médicale et juridique	0-1	2 fois par semaine	G	Soutien de la commune
Ass. Super-Mamans	Plateforme de rencontres et de soutien pour les jeunes mamans	0-1	Sur demande	G	Pas de soutien communal
Ass. parents BulleMorlon	Diverses prestations	0-6	Selon programme	C	

Compétences linguistiques et intégration

Il ne fait aucun doute que pour les enfants en âge de scolarité, c'est l'école qui est l'acteur principal dans le domaine de l'apprentissage des langues. Durant l'année scolaire 2018-2019, 90 élèves de 1H ont suivi des cours FLS (français langue seconde). Cela représente plus d'un enfant de 1H sur trois. L'école propose également, des cours de français, durant les vacances d'été.



Dans ce cadre, il faut relever les cours de français parents-enfants de l'OSEO et de l'Education familiale. La fréquentation des cours est élevée puisqu'une vingtaine de personnes y participent régulièrement. Nous notons encore la collaboration entre la crèche La Giraf et ORS qui aboutit à l'intégration de jeunes enfants réfugiés deux après-midis par semaine l'année avant l'entrée à l'école primaire. Cette mesure permet à ces enfants, en plus de les préparer à l'école publique, d'apprendre la langue, de s'ouvrir aux autres et de cultiver la confiance en soi.

Avant l'âge de 4 ans, les crèches, les maternelles et le Bonheur des Touptis sont toutes des institutions facilitant la socialisation des enfants et l'apprentissage du français. Cette dernière propose d'ailleurs un cours de français parents-enfants sur six séances à prix modique. Au vu de la proportion d'élèves étrangers nés en Suisse nécessitant des cours de langues en 1H (plus des deux tiers), on pourrait penser que les crèches, en tant que lieu d'intégration, n'accueillent pas beaucoup d'étrangers : une étude plus approfondie serait nécessaire pour en savoir plus à ce sujet.

De nombreuses études démontrent également qu'une majeure partie des retards dans le développement causés par des difficultés sociales ou linguistiques ne peuvent pas être rattrapés à l'école. Parmi la population immigrée, beaucoup d'enfants ne vont pas en crèche et sortent peu du milieu familial. L'école est donc perçue avec angoisse par les parents et, du même coup, par leurs enfants. « L'absence de promotion précoce du développement peut avoir un coût élevé à long terme, à la fois pour l'individu (par exemple échec scolaire, absence d'intégration professionnelle), mais aussi pour la société. » En tous les cas, les participant-e-s de l'observatoire jeunesse 2018 ont regretté les inégalités des chances liées aux connaissances

linguistiques. Ils ont exprimé le souhait de davantage soutenir les offres pour encourager l'apprentissage de la langue : ils ne les trouvent pas suffisantes.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	Coût	Financement communal
Livr'échange	Activités de lecture dans les parcs	0-6	Selon programme	G	Soutien de la commune
Education familiale et OSEO	J'apprends le français avec mon enfant	0-6	ME après-midi VE matin	Participation	Soutien de la commune
Le Bonheur des Touptits	Cours de français parents-enfants	0-5	Sessions de 6 cours	Participation	Soutien de la commune
SEnOF	Cours de langue FLS	4à6	Selon établissement	G	Pas de soutien communal
SEnOF	Cours d'été FLS	4à6	5 matinées par semaine (sur 3 semaines)	Participation	Pas de soutien communal
privés	Cours de langue	4à6	Sur demande	P	Pas de soutien communal

Structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance

La Ville de Bulle compte 5 crèches sur son territoire avec une capacité totale d'accueil de 182 places selon le rapport Menoud.²⁷ Au 30 avril 2019, elles avaient un taux moyen d'occupation de 88%. De manière générale en Suisse, les parents doivent supporter des frais élevés pour la garde de leurs enfants par des tiers.²⁸

Bulle compte également une quarantaine d'assistant-e-s parental-e-s (mamans de jour agréées).

²⁷ Menoud, Y. (2018): *Les crèches en Gruyère. Etat des lieux, problématique, propositions de solutions*, p. 13.

²⁸ Office fédéral des assurances sociales OFAS (2019, 22 février). *Accueil extrafamilial pour enfants*. Récupéré de <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/familienpolitik/vereinbarkeit/kinderbetreuungsreform.html>

Quant aux accueils extrascolaires, il y en a cinq sur le territoire bullois. Trois d'entre eux sont gérés par la commune de Bulle qui participe, dans ces trois cas, aux frais de garde. Deux autres accueils privés (Ecole Montessori et les Zoubilous) ne bénéficient pas de la participation de la commune aux frais de garde.

Nous notons également les offres de la Croix Rouge fribourgeoise en la matière. Le programme payant « Chaperon Rouge » qui est un service de garde d'enfants à domicile qui intervient en urgence au domicile des parents. Le Chaperon Rouge distribue aussi des bons de respiration qui permettent aux parents épuisés et à risque de burn out de bénéficier de quelques heures de repos pour un tarif dérisoire. La Croix Rouge propose également une plateforme de babysitters formés.

Les participant-e-s de l'observatoire de la jeunesse ont relevé que « certains parents ne travaillant pas mais désireux de placer leurs enfants afin d'encourager leur socialisation ont des difficultés à trouver des places au sein des structures d'accueil. » Ils proposaient, dans ce sens, de promouvoir les lieux de socialisation pour les tout-petits. Ils regrettaient également le paysage trop disparate des crèches en Gruyère. Dans ce sens, il est pertinent de mentionner les efforts de l'ARG visant à harmoniser les modalités tarifaires et de subvention concernant les crèches en Gruyère.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	Coût	Financement communal
La Giraf	Crèche – Accueil de jour	0-6	Du LU au VE de 06h30 à 18h00	P	Participation aux frais
Tartine et Chocolat	Crèche – Accueil de jour	0-7	Du LU au VE de 7h à 18h30	P	Participation aux frais
AES - Les Zoubilous	Accueil extrascolaire	4à6	Du LU au VE de 6h30 à 18h30	P	Pas de soutien communal
Cap canaille	Crèche bilingue français anglais	0-4	Du LU au VE de 6h30 à 18h31	P	Participation aux frais
Les Chemins de l'enfance	Crèche – Accueil de jour			P	Participation aux frais
Les Lutins	Crèche – Accueil de jour – nursery	0-7	Du LU au VE de 6h45 à 18h sauf vendredi à 17h	P	Participation aux frais
AES de la Condémine	Accueil extrascolaire	4à6	Du LU au VE de 6h30 à 18h30	P	Structure communale + Participation aux frais

AES Léchère-Dardens	Accueil extrascolaire	4à6	Du LU au VE de 6h30 à 18h30	P	Structure communale + Participation aux frais
AES La Tour-de-Trême	Accueil extrascolaire	4à6	Du LU au VE de 6h30 à 18h30	P	Structure communale + Participation aux frais
AES Ecole Montessori	Accueil extrascolaire	4à6	Du LU au VE de 7h30 à 8h15 et de 16h00 à 18h30	P	Pas de soutien communal
Association d'Accueil Familial de Jour de la Gruyère	Assistant-e-s parental-e-s (une quarantaine de mamans de jour agrégées sur la commune)	0-4	Sur demande	P	Participation aux frais
Croix Rouge	Chaperon Rouge (Fribourg) Service de garde des enfants malades	0-6	Sur demande	p ²⁹	Soutien de la commune
Croix Rouge	Babysitters de la Croix-Rouge fribourgeoise	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Saison culturelle CO2	La Saison culturelle CO2 offre du baby-sitting!	0-6	-	G ³⁰	Pas de soutien communal
Bbapp	Application pour smartphones avec le but de mettre en contact les demandes des parents et les offres des babysitters	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal

Aménagement des lieux de vie, quartier

En 2011, la commission Bulle sympa a organisé des visites des places vertes de la Ville de Bulle et a rédigé un rapport contenant des observations et des propositions au Conseil communal. Dans les grandes lignes, le rapport relève le bon entretien général des places vertes à Bulle. Il souligne, pour plus de la moitié des 11 sites décrits, le besoin d'animer ces parcs soit en y organisant des événements favorisant les rencontres soit en y ajoutant des éléments (toboggan ou autres jeux) destinés aux enfants.³¹

Plus récemment, une initiative citoyenne issue d'un parti politique bullois a recensé toutes les places de jeu et les espaces publics de la ville de Bulle. Dans ce catalogue, 14 places de jeu ou

²⁹ Gratuit pour les employé-e-s de l'Etat.

³⁰ Gratuit contre l'achat d'un ticket de spectacle.

³¹ Commission Bulle Sympa (2011, 4 juillet). Rapport de visite présenté à Bulle.

espaces de rencontres ont pu être listés. De l'avis du groupe qui a mené ce projet, les infrastructures sont, de manière générale « de bonne qualité ». On souligne dans ce rapport la présence de végétations abondantes, de fontaines et de jeux adaptés à tout âge dans la plupart des parcs. On met également en lumière le fait que l'entretien des parcs par la ville est bon, même si certains pourraient être mieux soignés. Le groupe a malgré tout rencontré « très peu de monde » dans les parcs bullois lors de leurs deux visites.³²

Les enfants n'ont pas été impliqués pour établir ces rapports. Or, comme le rappellent la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et la Loi sur l'enfance et la jeunesse, l'aménagement de lieux de vie exige la prise en compte des intérêts des plus jeunes dans leur conception et/ou leur construction ainsi qu'une volonté de consulter et de faire participer les enfants dans les projets qui leur sont destinés.³³

Du côté des cours d'école, on relève un grand potentiel d'amélioration. Des espaces gazonnés sont interdits 10 mois sur 12 à cause du terrain mouillé et boueux (La Tour-de-Trême, Vudalla et Léchère). Aussi certaines surfaces goudronnées (ex : terrain de basket de la Condémine) sont en mauvais état et dangereuses pour la pratique du sport. Les cours de récréation doivent donner la possibilité aux enfants de tout âge de jouer librement et sans danger. Chacune des quatre écoles faisant le plein d'élèves ou presque, elles doivent être aménagées de façon optimale, cohérente et variée. Actuellement, le service des écoles, le service des sport et le service de la jeunesse réfléchissent ensemble à l'amélioration de ces espaces de rencontre. La prise en compte de l'avis des enfants pour la réfection de ces espaces est nécessaire.

Des études internationales mettent en évidence le fait que le niveau d'activité physique pour cette catégorie d'âge a baissé. Ceci se répercute notamment sur les habitudes motrices au niveau de l'équilibre, de l'agilité, etc.³⁴ Il revient aux autorités communales de penser à l'espace non-bâti, aux espaces verts et aux places de rencontre et de jeux ainsi qu'au domaine de la sécurité routière. La mobilité des enfants et l'accès aux espaces de rencontre doivent continuer à être encouragés avec des mesures comme le Pedibus et les patrouilleurs scolaires.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	Coût	Financement communal
Place de jeux de la Condémine	jeux extérieurs, tables, bancs, arbres (encore petits)	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Place de jeux Rte de la Part Dieu	jeux extérieurs, tables, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal

³² PDC de Ville de Bulle. (2016). Rapport de visite des parcs et places de jeunes de la Ville de Bulle.

³³ Loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse. art. 11; Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions LATeC, art. 1.

³⁴ Programme cantonal fribourgeois «Je mange bien, je bouge bien », op. cit., p. 10.

Place de jeux des 4 sapins Bouleyres	jeux extérieurs, tables, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Place de jeux stade de foot	jeux extérieurs, tables, bancs	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Place de jeux Rue du Moléson	jeux extérieurs, fontaine, tables, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Place de jeux La Léchère	jeux extérieurs, tables, bancs	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Place de jeux du Vieux Comté (St-Paul)	jeux extérieurs, tables, bancs, fontaine à eau	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Terrain des Dousse	Bancs, rocher de grimpe, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain privé
Place de jeux "Les Marronniers"	jeux extérieurs, fontaine, tables, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Jardin anglais	jeux extérieurs, fontaine, tables, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Parc du Cabalet	jeux extérieurs, fontaine, tables, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Parc de la Côte du Moulin	jeux extérieurs, tables, bancs	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Parc de jeux Setam	jeux extérieurs, bancs	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Parc du centre de la Tour-de-Trême	jeux extérieurs, fontaine, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune, terrain communal
Place de jeux de la Léchère	jeux extérieurs, bancs, arbres	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien par la commune,

					terrain communal
Places de jeux privées	variable	0-6	Accessible tous les jours à toute heure	G	Entretien et terrain privés
Lignes Pedibus	Chemin de l'école accompagné	4à6	Jours d'école	G	Soutien de la commune
Patrouilleurs scolaires	sécurisation du chemin de l'école	4à6	jours d'école	G	Financée par la commune

Offre de soins de santé durant la petite enfance

Dans le domaine des soins de santé durant la petite enfance, il faut relever l'engagement d'une infirmière scolaire par la commune et le financement, avec les autres communes du district, du service de psychologie scolaire de la Gruyère et du service dentaire scolaire. La commune soutient également la Croix Rouge pour ses prestations de puériculture et conseils aux parents. La Croix Rouge a inauguré le nouveau local de puériculture de la Gruyère à Bulle en 2018.

La liste proposée ci-dessous fait l'inventaire des offres disponibles sans mentionner de manière nominale tous les professionnel-le-s de la santé présents sur le territoire bullois.

Il n'a pas pu être évalué quelle était la proportion de femmes et de familles qui bénéficiaient de visites à domicile des sages-femmes, par exemple. On sait que celles-ci réduisent le taux de ré-hospitalisation, augmentent les compétences des parents, font diminuer le stress et influent favorablement sur le comportement de l'enfant. Les prestations sont d'autant plus efficaces qu'elles interviennent dès la sortie de la maternité et qu'elles sont régulières.

Dans le domaine de la santé, il est intéressant de relever que « d'un point de vue statistique, il existe peu de données suisses pour évaluer l'état de santé mentale des enfants de 0 à 6 ans. Toutefois, il s'agit d'une période charnière de la vie où sont posées les bases du développement futur et qui compose une étape déterminante pour la santé mentale de l'individu. C'est également une étape où le soutien social et principalement le soutien parental sont essentiels. L'état de santé mentale de l'entourage et des parents semble être un élément central à prendre en compte dans la promotion de la santé mentale des enfants en bas âge. »³⁵

³⁵ Bauer, T., Fischer-Clausen, N., Plancherel, F., Zufferey, C. (2018) *Programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé mentale* (p. 12). Fribourg : Direction de la santé et des affaires sociales DSAS.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	Coût	Financement communal
Centre fribourgeois de santé sexuelle	Entretiens gratuits parents-enfants,	0-6	Sur demande	G	Pas de soutien communal
Centre fribourgeois de santé sexuelle	Education sexuelle 2H	5à6	Sur demande	G	Pas de soutien communal
Pédiatres FMH	Pédiatrie, consultation prénatale, préscolaire et scolaire, consultation d'urgence, contrôle du développement	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Infirmière scolaire	Prestations de soins, d'accompagnement, d'intégration des nouvelles familles, de soutien et de conseils, de prévention, de promotion de la santé	4à6	Sur demande	G	Financée par la commune
Croix Rouge	Puériculture et conseils aux parents, visites à domicile	0-6	Sur demande	participation	Soutien de la commune
Croix Rouge	Visite à domicile, Permanence téléphonique et mails : conseils personnalisés	0-4	A la demande	participation	Soutien de la commune
Croix Rouge	Le rendez-vous des familles : Rencontres, échanges entre familles et avec la puéricultrice	0-4	1 fois par mois	G	Soutien de la commune
RFSM	Pédopsychiatrie : accompagnement l'enfant dans situations difficile (situation de divorce, autisme, hyperactivité, trouble de l'attachement, angoisses, etc.)	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Office familiale	Suivs As'trame en cas de divorce, deuil, maladie. Pour les enfants	0-6	Sur demande	G	Soutien de la commune
Sages-femmes	Accompagnement, conseil et soutien avant, pendant et après la naissance	0-1	Sur demande	P	Pas de soutien communal

Pédopsychiatres	Pédopsychiatrie	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Psychologues	Soutien psychologique	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Médecins de famille	Médecine de famille	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Psychomotriciens	Psychomotricité	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Logopédistes	Logopédie	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Ergothérapie en pédiatrie	Ergothérapie en pédiatrie	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Ostéopathie pédiatrique	Ostéopathie pédiatrique	0-6	Sur demande	P	Pas de soutien communal
Service de psychologie scolaire de la Gruyère	Soutien psychologique	4à6	Sur demande	G	Financée par la commune
Service dentaire scolaire	Pédodontie	4à6	Contrôle annuel	G	Financée par la commune

Coordination, information, évaluation

La Ville de Bulle ne mène pas une politique coordonnée d'encouragement précoce. Certes elle propose une brochure mettant en lumière les offres principales et elle a organisé en 2018 un observatoire traitant entre autres de la petite enfance, mais aucun organe de coordination communal n'a été mis sur pied. Il n'existe pas non plus de concept global. Les acteurs sont rarement l'occasion d'échanger autour de leurs pratiques. Or, un bon travail en réseau peut parfois éviter l'apparition de doublons, d'offres similaires proposées par deux institutions différentes. Dans ce sens, nous notons que le cours de langue du Bonheur des Touptis est très semblable à ceux que proposent l'OSEO en collaboration avec l'Education familiale.

Le canton a, de son côté, organisé une rencontre d'échanges entre les acteurs de la petite enfance en 2017. Il a créé une plateforme « encouragement précoce » incluant des représentant-e-s communaux.

A ces initiatives étatiques, il faut ajouter différents organes qui ont la charge de coordonner, de créer des synergies et d’informer à propos des offres. Bien qu’elles soient plus présentes dans le Grand Fribourg, la fédération des crèches et garderies, la fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires, le réseau fribourgeois des associations de l’enfance et de la jeunesse, la plateforme « encouragement précoce » de l’Etat de Fribourg sont des organisations cantonales qui profitent également aux Bullois.

Les participant-e-s de l’observatoire ont également souligné le manque de coordination en la matière au niveau de la commune ou de la région. Dans la synthèse de cet exercice, il est écrit : « Le développement d’une politique communale d’encouragement précoce de la petite enfance favoriserait une prise en charge de la petite enfance dans sa globalité, tant au sein des structures d’accueil qu’en dehors de ces dernières. Elle permettrait la réalisation d’un inventaire de l’existant et la définition de mesures cadres susceptibles d’améliorer les aménagements publics, les rencontres entre personnes de tous âges et de toutes cultures, les échanges communautaires, la création d’activités de jeux ouvertes à tous et gratuites. Par le développement de cette politique, il s’agit de « prévenir », développer la socialisation des tous petits, créer des espaces de partage. Un concept communal de la politique de la petite enfance permettrait de légitimer l’implication de la commune dans ce domaine. »³⁶ Parmi les actions allant dans le sens de plus de cohérence, la proposition de s’inspirer de mesures comme une carte interactive où les offres seraient visibles doit ici être relevée.

Acteur	Offre	Âge	Horaires	Coût	Financement communal
Etat de Fribourg	Mise en lien des acteurs de la petite enfance	0-6	—	G	Pas de soutien communal
Etat de Fribourg	Une plateforme « Petite enfance »	0-6	—	G	Pas de soutien communal
Etat de Fribourg	Mise en place d'un concept cantonal de la petite enfance		—	G	Pas de soutien communal
Déléguée à l'intégration	Brochure à propos des offres principales en faveur de la petite enfance	0-6	—	G	Financée par la commune
Déléguée à l'intégration	Entretien d'accueil pour les élèves primo-arrivants allophones.	4-6	—	G	Financée par la commune
Commission famille jeunesse	Organe de réflexion à propos des politiques de la petite enfance	0-6	—	G	Financée par la commune
Service de la jeunesse	Observatoire jeunesse 2018	0-6	—	G	Financée par la commune

³⁶ Observatoire de la jeunesse, 06.10.2018. Synthèse, *op. cit.* p. 9.

Service de la jeunesse	Elaboration d'un état des lieux	0-6	—	G	Financée par la commune
------------------------	---------------------------------	-----	---	---	-------------------------

Autres

Il faut encore relever toutes les mesures relatives au filet de sécurité sociale (Chômage, allocations familiales, maternité, rentes pour enfants, AVS/AI, APG, réduction des primes d'assurance-maladie, prestations complémentaires, aide sociale, etc.). Il en va de même pour les soutiens financiers que peuvent apporter certaines autres institutions aux familles (Caritas, Pro Juventute, fondation AFAG, fondation Sonisca, le Secours d'hiver, union paroissiale Bulle-La Tour, Conférence St-Vincent de Paul, etc.).

Conformément à la définition donnée ci-dessus, cette analyse de situation ne recense pas de manière exhaustive les prestations de l'Etat dans le domaine de la protection des enfants. Bien entendu, les acteurs de ce domaine sont hautement concernés par la petite enfance et sont à considérer comme des partenaires essentiels. Dans ce cadre, le SEJ et les Justice de Paix sont les acteurs responsables de la protection de l'enfant dans le canton.

Concernant plus particulièrement les jeunes enfants à besoins pédagogiques particulier, c'est le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) qui répond à leurs besoins. Des mesures de pédagogie spécialisée particulières s'adressent à des enfants de la naissance à la fin de la 1H qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés de langage et de communication évalués selon les critères déterminés par la DICS. Durant la période préscolaire, on distingue deux types de mesures d'aide de pédagogie spécialisée : les mesures d'éducation précoce spécialisée (EPS) mises en place par le Service éducatif itinérant (SEI) et les mesures pédaogo-thérapeutiques de logopédie et de psychomotricité proposées par le SEI, le [Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue \(CPHV\)](#), l'[Institut St-Joseph - Section surdit ](#), le [Zentrum f r H ren und Sprache](#), la [Stiftung f r sehbehinderte und blinde Kinder und Jugendliche](#), les prestataires agr es (logop die).

Il convient  galement de signaler les associations soutenues par le canton dont les offres et prestations sont ouvertes aux Bullois, m me si leur si ge reste   Fribourg : l'Office familiale et son offre de conseil et soutien aux familles et couples, Espace femmes et son Espace enfants, l'association « Jeunes parents », le lieu d'accueil de jeunes m res en difficult  et leurs enfants « aux Etangs », Frisbee le r seau fribourgeois des associations de l'enfance et de la jeunesse, Pro Juventute (aides individuelles, soutien au bonheur des Touptis et au th  tre La Malice).

Enfin, il existe au niveau cantonal ou romand de nombreux cours de formation continue destin s aux professionnel-le-s ou aux parents que nous ne pouvons r pertorier ici.

7. Conclusion

Les Bullois disposent d'un grand choix en matière d'encouragement précoce. Les 120 prestations recensées témoignent d'un paysage riche et diversifié. Si on fait abstraction des parcs et espaces publics, la commune soutient financièrement une quarantaine de prestations dans ce domaine de manière directe ou indirecte. Le plus souvent une enveloppe est accordée à l'association pour l'ensemble des activités proposées. A neuf reprises, dans le cas des structures d'accueil extrafamilial, elle participe aux frais de garde. Elle finance elle-même les prestations du Service de la jeunesse, de la déléguée à l'intégration, de l'infirmière scolaire, des patrouilleurs scolaires, du service dentaire scolaire, les prestations du service des écoles et de maîtres d'éducation physique qui appuient les maitresses enfantines, et co-finance avec les autres communes le service scolaire de psychologie et de logopédie.

Nous notons que l'Etat soutient également de nombreuses prestations dans les communes. De l'Education familiale, à la Croix Rouge en passant par Livr'Echange, ces associations bénéficient d'un soutien de l'Etat pour leurs prestations locales et régionales. Ces institutions, si elles sont soutenues par la commune de Bulle, ont des budgets dont la part de toutes les subventions communales reste très inférieure à celle de l'Etat.

Unique en son genre, le Bonheur des Touptis connaît une grosse fréquentation qui souligne l'importance de disposer dans une commune d'un lieu où les parents peuvent échanger, apprendre le français, chercher du soutien et les enfants se rencontrer, apprivoiser la diversité et se socialiser : le tout gratuitement ou à bas coûts. Les participant-e-s à l'observatoire ont considéré ce type de lieux de rencontres comme utiles au soutien à la parentalité, à la socialisation des enfants, à l'intégration, la santé et l'encouragement des familles.

Aujourd'hui, il y a à Bulle différentes offres qui pourraient être mieux coordonnées entre elles. Les différents acteurs de la petite enfance travaillent encore beaucoup de leur côté. Aucune instance n'est chargée de développer une stratégie cohérente pour la ville, de construire des ponts entre les acteurs. Le travail en réseau permettrait pourtant de mieux orienter les enfants à besoins particuliers vers la structure adaptée. Il permettrait la concertation des acteurs sur des cas particuliers, un meilleur transfert d'informations entre les professionnel-le-s, les institutions et entre le préscolaire et l'école. « Des offres sans liens entre elles ne sauraient être responsables isolément ni veiller à ce que tous les enfants d'une commune puissent se développer dans des conditions optimales. »³⁷

Cet état des lieux donne une meilleure vue d'ensemble des acteurs et des offres à disposition sur le territoire bullois. Malgré tout, l'information au sujet des offres est encore à développer. Enfin, aucun objectif global et à long terme n'a été fixé, ce qui rend impossible un pilotage cohérent. Or, comme le souligne la Commission fédérale pour les questions de migrations,

³⁷ Calderón R., Edelmann D., Simoni H., Manuel Primokiz. (2016). *Développement d'une stratégie pour la petite enfance* (p. 13). Zurich : Publication de la Fondation Jacobs.

«l'effet à long terme de l'encouragement précoce est plus marqué lorsque les objectifs et les concepts de l'encouragement précoce sont clairement définis. »³⁸

³⁸ EKM-Arbeitsgruppe Frühförderung, Schulte-Haller, M. (2009). *Encouragement précoce : Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM* (p.11). Berne : Commission fédérale pour les questions de migration CFM.

Orientation bibliographique

Archimi, A., Plancherel, F., Vuitel, C. (2017). *Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021*. Fribourg : Direction de la santé et des affaires sociales DSAS. Calderón R., Edelmann D., Simoni H., Manuel Primokiz. (2016). *Développement d'une stratégie pour la petite enfance* (p. 13). Zurich : Publication de la Fondation Jacobs.

Bauer, T., Fischer-Clausen, N., Plancherel, F., Zufferey, C. (2018) *Programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé mentale*. Fribourg : Direction de la santé et des affaires sociales DSAS.

Berset, C., Pernet, P., (2018). *Devenir une commune «Je participe!»*. Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021 Fribourg : Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ).

Berset, C., Pernet, P., (2018). *Plan d'action « Je participe ! » 2018-2021*. Fribourg : Commission de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg (CEJ).

CDAS, la CDIP, CDS (2017). *Ensemble en faveur de l'encouragement précoce. Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS*. Adopté par les membres de la CDAS le 11 mai 2017.

Cesa, B. (2016). *Bilan de législature 2011-2016*. Bulle : La ville Bulle

Commission Bulle Sympa (2011, 4 juillet). *Rapport de visite présenté à Bulle*

DSJ, DSAS. (2017). *Promotion de l'intégration des migrant-e-s et prévention du racisme : Programme d'intégration cantonal pour les années 2018 à 2021*. Fribourg.

EKM-Arbeitsgruppe Frühförderung, Schulte-Haller, M. (2009). *Encouragement précoce : Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM* (p.11). Berne : Commission fédérale pour les questions de migration CFM.

Menoud, Y. (2018). *Les crèches en Gruyère. Etat des lieux, problématique, propositions de solutions*

Office fédéral des assurances sociales OFAS. (2016). Fiche d'information : *Politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse*. Berne : Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Office fédéral des assurances sociales OFAS (2019, 22 février). *Accueil extrafamilial pour enfants*.

Service de la jeunesse de la Ville de Bulle. (2019, janvier). *Observatoire de la jeunesse, 06.10.2018. Synthèse*.

Stern, S., Schwab Cammarano, S., INFRAS, en collaboration avec Aeberhard, S., Sidler, C., agence Faktor Journalisten. (2018). *Encouragement précoce : Guide à l'attention des petites et moyennes communes*. Berne : Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.